PROJET N°24. DE MODERNISATION ET DE GESTION INTERCOMMUNALE DES DECHETS SOLIDES DES VILLES DE TOUMODI, YAMOUSSOUKRO, TIEBISSOU, DJEBONOUA ET BOUAKE

Autorité contractante	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité
Point focal CNP-PPP	M. BANGA Jean Louis
Secteur	Énergie, Mines, Hydraulique, Environnement, Hygiène
Sous secteur	Gestion des déchets

Caractéristiques Générales

Description sommaire	Le projet vise à élaborer et mettre en œuvre un schéma opérationnel de gestion intercommunale des déchets solides des communes de Toumodi, Yamoussoukro, Tiébissou, Djébonoua et de Bouaké ainsi que des villages situés sur les principaux axes reliant lesdites villes. Il s'agit de mettre en place un schéma structuré et cohérent des opérations de pré-collecte, de collecte, de transport, de tri, de récupération, de recyclage et de traitement écologique dans les localités concernées qui seront regroupées autour d'infrastructures appropriées de pré collecte, de transfert, de traitement, de valorisation et d'élimination des déchets solides construits dans le cadre du présent projet. Ainsi, l'ensemble des déchets collectés dans les différentes villes seront acheminés au Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) de Tiébissou d'une capacité de 600 000 t/an.
Textes applicables	• ordonnance n° 2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics ; • décret n°2018-358 du 29 mars 2018 déterminant les règles relatives aux contrats de Partenariats Public-Privé ; • décret n°2018-359 du 29 mars 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé.
Localisation	Toumodi, Yamoussoukro, Tiébissou, Djébonoua et Bouaké.
Coût estimé	28 000 000 000 CFA

Informations spécifiques à la structuration en PPP

Périmètre d'activités à confier au partenaire privé	Le Partenaire Privé assurera les missions suivantes : • Organisation de la collecte et du transport des déchets des Centres de Transfert au CVET de Tiébissou ; • Mise en place des filières de récupération, de recyclage et de valorisation : « filière papiers cartons », «filière plastiques », « filière verres » et « filière cannettes ».

Répartition envisagée des investissements	• Investissement privé : 10% ; • Investissement public : 90% (Etat/Banque Mondiale).
Modalités de rémunération du partenaire	PPP à paiement public.

Statut du projet

État d'avancement	Identification du Projet	
Prochaines étapes et calendrier	**TÂCHE**	**DATE LIMITE**
	Revue annuelle de portefeuille de projets	Non définie
	Inscription du projet	Non définie